

AVIS PUBLIC

Avis public aux personnes et organismes désirant s'exprimer sur le projet de règlement sur les projets particuliers de construction, modification ou d'occupation d'un immeuble numéro 912-18

Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, lors de la séance ordinaire tenue le 11 septembre 2018, le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste a adopté, par résolution, le premier projet de règlement intitulé « Règlement numéro 912-18 sur les projets particuliers de construction, modification ou d'occupation d'un immeuble ».

Description des zones concernées :

- *Zones à préfixe C (C-1, C-2, C-3, C-4, C-5 et C-6) telles que définies au plan de zonage de la municipalité.*

Avis est par les présentes donné de la tenue d'une assemblée publique de consultation le mardi 2 octobre 2018 à 19 h 15 au centre communautaire situé au 3090, rue Principale à Saint-Jean-Baptiste.

Cette assemblée de consultation permettra au conseil d'expliquer le projet de règlement et les conséquences de son adoption, et, d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement est disponible pour consultation à l'hôtel de ville situé au 3041, rue Principale à Saint-Jean-Baptiste durant les heures régulières de bureau.

DONNÉ à Saint-Jean-Baptiste ce douzième jour de septembre deux mille dix-huit.

Le directeur général,



Martin St-Gelais